

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 32

N°135

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUILLET 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 08 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 2 juillet 2019, s'est réuni en Mairie à 20H30 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire

TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya.

Excusé : AISSAOUI Djamila .

Représentés par :

Madame Laurence GRARE	Monsieur Salah CHIBAH
Madame Danielle MARINO	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Sofienne KARROUMI	Monsieur Kilani KAMALA
Monsieur Marc RUER	Monsieur Lionel DONNET
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI	Monsieur Boualem BENKHELOUF
Monsieur Pascal BEAUDET	Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Antoine WOHLGROTH	Monsieur Eric PLEE
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Nourredine KADDOURI
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Rachid ZAÏRI	Monsieur Daniel GARNIER
Madame Nadia LENOURY	Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Arab ALI CHERIF	Monsieur Abderrahim HAFIDI

Secrétaire de séance : Sophie VALLY

Direction Générale Adjointe Solidarités et Proximité/ Direction de l'Education et de l'Enfance/

OBJET : Convention entre la Ville d'Aubervilliers et le Département de Seine-Saint-Denis relative à la mise à disposition des locaux et de prestations de restauration pour le collège Gisèle HALIMI à Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le code Général des collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 2125-1 du Code général de la propreté des personnes publiques relatif à la mise à disposition d'un bien public à titre gratuit ;

Vu l'article L.212-15 du code de l'éducation ;

Vu la délibération n° 16 du 23 janvier 2019 approuvant la convention de prestations de restauration entre le Département de la Seine Saint-Denis et la Commune d'Aubervilliers pour la mise à disposition de locaux et de prestations de restauration pour le collège Gisèle Halimi à Aubervilliers du fait des raisons de retards dans l'exécution des travaux, au 19 avril 2019 ;

Considérant que la livraison du collège est reportée au 12 juillet 2019 ;

Considérant que les locaux de l'école élémentaire Charlotte Delbo ont vocation à être mis à disposition du 1^{er} janvier 2019 au 12 juillet 2019 inclus, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 12 heures 30 à 13 heures 30 au bénéfice des élèves de 6^{ème} et 5^{ème} du collège Gisèle Halimi pour la restauration scolaire,

Considérant que la mise à disposition des locaux et de prestations de fournitures de repas au collège Gisèle Halimi est d'intérêt public et qu'à ce titre, la mise à disposition des biens publics est effectuée à titre gracieux conformément à l'article L.2125-1 du Code Général de la propreté des personnes publiques ;

Adoption à l'unanimité par 44 pour

DELIBERE :

ABBROGE la délibération n° 16 du 23 janvier 2019.

APPROUVE la convention entre la Ville d'Aubervilliers et le département de Seine-Saint-Denis relative à la mise à disposition des locaux et de prestations de restauration pour le collège Gisèle Halimi à Aubervilliers.

AUTORISE la Maire à signer ladite convention.

DIT que la convention est conclue pour une période allant du 1^{er} janvier 2019 au 12 juillet 2019 inclus.

Reçu en préfecture le : 10/07/19

Publié le : 10/07/19

Certifie exécutoire : 10/07/19

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

